

# Observatoire du documentaire Documentary Network

***Le cinéma documentaire :***  
***Une expression artistique***  
***Un projecteur de démocratie***

Mémoire déposé au  
**Comité permanent du Patrimoine canadien**

**Objet : L'industrie canadienne de la cinématographie**

Note : L'Observatoire du documentaire souhaite comparaître devant le Comité, lors des audiences publiques que le Comité tiendra en 2005.

Février 2005

-----  
2600, AVENUE PIERRE-DUPUY, #206 \* MONTRÉAL (QUÉBEC) \* H3C 3R6  
TÉL.: 514 878 0588 \* FAX: 514 878 1597 \* [luccetlupien@sympatico.ca](mailto:luccetlupien@sympatico.ca)  
<http://www.ridm.qc.ca/observatoire>

## SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

L'Observatoire recommande :

Que le **Gouvernement du Canada** annule les coupures imposées en 2004 aux institutions audiovisuelles canadiennes, notamment : à Téléfilm Canada, à l'Office national du film du Canada, à la Société Radio-Canada, à la Canadian Broadcasting Corporation, au Conseil des arts du Canada, au Fonds canadien du film et de la vidéo indépendants.

### Production

- Que **Téléfilm Canada** réintègre de toute urgence le « genre » documentaire dans ses programmes d'aide au cinéma, qu'il mette sur pied un projet d'Aide au long métrage documentaire indépendant et qu'il y octroie des fonds substantiels (estimés à 5 millions), dès l'année 2005-2006.
- Que **Patrimoine canadien** renouvelle le Fonds du long métrage du Canada, en avril 2006, pour une période de cinq ans et que le long métrage y retrouve sa place fondamentale.
- Que **Téléfilm Canada**, en ce qui a trait au long métrage documentaire, harmonise ses règles avec la politique d'aide au long métrage documentaire de la SODEC, afin de faciliter le montage financier des films.
- Que le **Fonds canadien de télévision** s'assure que ses règles de financement maintiennent et augmentent la présence du documentaire d'auteur sur les écrans de télévision.
- Que Patrimoine canadien redonne à l'**Office national du film du Canada** une enveloppe conséquente à son mandat de production, de diffusion, de conservation et de promotion.
- Que **Patrimoine canadien**, en collaboration avec le Groupe consultatif sur les politiques visant les documentaires, établisse, pour l'année 2006-2007, une véritable politique canadienne d'Aide au cinéma documentaire et qu'il harmonise à cet égard les politiques des diverses institutions canadiennes, notamment Téléfilm, l'Office national du film, le Fonds canadien de télévision, la CBC/SRC.
- Que cette politique d'Aide au cinéma documentaire, en ce qui touche le film d'auteur et les créateurs, prenne en considération l'importance cruciale des institutions et des organismes comme le **Conseil des Arts du Canada** (volets projets et bourses) et le **Fonds canadien du film et de la vidéo indépendants**.

### Diffusion

- Que la **Société Radio-Canada** crée des cases-horaires, spécifiquement dédiées au genre documentaire, ouvertes à la création et à la diversité des opinions, des styles et des formats.
- Que la **CBC** s'assure que le documentaire unique conserve sa place de prédilection sur ses ondes.
- Que les **télédiffuseurs privés** octroient au documentaire d'auteur la place déterminante que le CRTC lui reconnaît.

### Distribution

- Que les institutions fédérales concernées par la distribution, notamment **Téléfilm Canada** et le **Conseil des arts du Canada** élaborent une politique d'aide à la distribution *socio-culturelle* du documentaire, en concertation avec les instances provinciales et le milieu associatif.
- Que **Patrimoine canadien** contribue à la mise sur pied d'un réseau de salles numériques au Canada, dont une partie de la programmation serait obligatoirement réservée à la présentation de documentaires.
- Que les **institutions** qui financent la production de films se dotent de règles communes pour encourager la création de *compléments* de qualité destinés à la distribution en DVD.

### Promotion

- Que le Gouvernement du Canada dote ses **ambassades** et ses **consulats** de collections de films canadiens afin de diffuser les oeuvres audiovisuelles partout dans le monde.
- Que **Patrimoine canadien** continue d'appuyer, en fonction de leurs besoins spécifiques, les festivals documentaires canadiens.
- Que **Patrimoine canadien** appuie les organismes de défense et de promotion du documentaire.

### Formation continue des cinéastes

- Que **Téléfilm** crée, par le truchement de son enveloppe de formation, et en collaboration avec les associations audiovisuelles, un programme national souple de mentorat (compagnonnage ou tutorat), destiné aux réalisateurs et aux producteurs de documentaires.

\*\*\*\*\*

## OBJECTIF DE L'ÉTUDE DU COMITÉ PERMANENT DE PATRIMOINE CANADIEN

L'étude, qu'entreprend le Comité permanent de Patrimoine canadien, vise essentiellement « à découvrir dans quelle mesure la politique cinématographique canadienne du gouvernement fédéral a contribué à développer et à retenir des créateurs talentueux, à favoriser la qualité et la diversité du cinéma canadien, à accroître le nombre de spectateurs, ici et à l'étranger, à préserver et à diffuser notre collection de films canadiens ».

### CONTEXTE

Le cinéma documentaire doit pouvoir continuer à jouer son rôle de défenseur de la démocratie, de la tolérance et de l'ouverture au monde. Il doit continuer à traiter des enjeux, des rêves et des valeurs de la société. Pour cela, le documentariste doit disposer de la liberté, de l'autonomie et du temps nécessaires à la réflexion et à la création.

Le documentaire contribue à tisser des liens entre les différentes communautés culturelles du pays et à présenter un point de vue alternatif sur le plan international. Une cinématographie nationale qui présente le point de vue de ses cinéastes sur le Canada et le monde combat du coup la vision hégémonique américaine.

Le documentaire est le genre cinématographique qui a fait la réputation du Canada à l'étranger depuis l'avènement du cinéma direct au début des années soixante. Encore aujourd'hui, des films comme *The Corporation*, en 2003, et *Shake Hands With the Devil : the Journey of Roméo Dallaire*, en 2004, s'inscrivent dans cette grande tradition et ont été primés au prestigieux Festival de Sundance. Autre exemple : *Ce qu'il reste de nous* est à l'affiche en salles depuis le 13 août 2004. Et les nombreux Oscar et autres prix gagnés à travers le monde par des films produits par l'Office national du film du Canada confirment la reconnaissance internationale du documentaire canadien.

Sur le plan de l'impact économique, en 2002-2003, le documentaire représente 12 p. 100 de toute la production audiovisuelle canadienne, soit 366 millions en volume total de production, soit aussi la création de 14 000 emplois directs et indirects au Canada. C'est une industrie en croissance qui a augmenté au taux annuel moyen de 12 p. 100 au cours des sept dernières années, comparativement à une croissance de 6 p. cent pour l'ensemble de la production.

Cependant, l'industrialisation de l'art cinématographique, qui a favorisé cette croissance, a modifié considérablement le paysage de la création cinématographique. Résultat : la liberté d'expression et la création artistique sont menacés de façon inquiétante.

Selon l'étude *la Production documentaire au Québec et au Canada, phase 2*<sup>1</sup>, l'arrivée des chaînes spécialisées a favorisé une augmentation de la demande de documentaires, mais le financement n'a pas suivi cette croissance. Ainsi, le budget de production moyen d'un documentaire a diminué de 20 p. cent par rapport à celui du début des années quatre-vingt-dix.

La multiplication et la diversité des sources de financement maintenant nécessaires au montage financier d'un film, de même que leurs exigences bureaucratiques, alourdissent considérablement la tâche des petites maisons de production — qui produisent la majorité des documentaires d'auteur — et les fragilisent.

---

<sup>1</sup> *La Production documentaire au Québec et au Canada, phase 2* ; Kirwan Cox, 2002.

De plus, on assiste à un renversement de la pyramide, et ce sont maintenant, souvent, les télédiffuseurs qui déterminent les sujets et qui dictent aux cinéastes et aux producteurs le format, voire le sujet et le traitement des œuvres documentaires.

Par conséquent, les cinéastes subissent une perte importante de liberté, d'autonomie et de temps de réflexion. Bon nombre de répondants à l'étude Cox confient qu'ils travaillent plus qu'il y a cinq ans, qu'ils gagnent moins qu'il y a cinq ans et qu'ils font des films de moindre qualité à plus petits budgets.

Tout cela inquiète beaucoup les membres de l'Observatoire du documentaire<sup>2</sup>, et voilà pourquoi nous avons jugé bon de vous transmettre l'état de nos réflexions et de vous faire part de nos recommandations.

Nous souhaitons vivement que le Comité permanent du Patrimoine canadien leur accorde toute l'attention que la création documentaire mérite et dont elle a besoin pour continuer à témoigner de l'état du monde.

## **VISION HOLISTIQUE DU DOCUMENTAIRE**

Au cours de ses travaux, l'Observatoire s'est employé à développer une vision holistique du documentaire, c'est-à-dire que nous tenons compte de l'ensemble des éléments qui composent la chaîne du documentaire.

Les éléments significatifs, selon nous, sont les suivants : la réalisation/production des œuvres cinématographiques, leur diffusion, leur distribution, la promotion du documentaire et, enfin, la formation des cinéastes et le développement des auditoires. Nous avons regroupé nos recommandations sous chacun de ces éléments.

## **PRODUCTION**

Le volume total de la production documentaire au Canada, en 2002-2003, s'élève à 366 millions. Selon l'étude *Toute la vérité/Getting real*<sup>3</sup>, le budget de production moyen d'un documentaire a diminué de 20 p. 100 par rapport à celui du début des années quatre-vingt-dix. Même si celui-ci a tendance à se stabiliser, tous s'entendent pour dire que ce phénomène est très préoccupant. Plusieurs institutions investissent dans la production de documentaires, et toutes ont un rôle spécifique et complémentaire à y jouer. C'est pourquoi nous regrettons beaucoup la décision du Gouvernement de sabrer dans les budgets de toutes les institutions audiovisuelles canadiennes. Nous croyons que cette décision aura — a déjà — un impact désastreux sur le cinéma documentaire.

**Téléfilm Canada** est l'institution canadienne qui doit soutenir l'industrie cinématographique canadienne.

« La Société offre à l'industrie un appui financier et stratégique qui vise la production d'œuvres de qualité - longs métrages, dramatiques, documentaires, émissions pour enfants, émissions de variétés et des arts de la scène et produits pour les nouveaux médias - reflétant la société canadienne, avec sa dualité linguistique et sa diversité culturelle.<sup>4</sup> »

---

<sup>2</sup> L'Observatoire du documentaire est présenté à la fin de ce mémoire.

<sup>3</sup> *Toute la vérité/Getting real*, étude réalisée par Nordicity, pour le compte de DOC (Documentaristes du Canada), 2004, page 10.

<sup>4</sup> Extrait de la mission de Téléfilm Canada, à : <http://www.telefilm.gc.ca/01/11.asp>

Étonnamment, l'aide à la production de longs métrages documentaires destinés aux salles ne fait pas partie des programmes de Téléfilm.

Déjà, en 2001, le groupe *Urgence long métrage documentaire* demandait la mise sur pied d'un Fonds de production de longs métrages documentaires avec l'engagement financier d'un distributeur. Le groupe déposait aussi une pétition de 192 noms de cinéastes professionnels à Patrimoine canadien, à Téléfilm Canada, à l'ONF et à la SODEC. En 2003, la SODEC, répondant à ce besoin, mettait en place un programme d'Aide à la production du long métrage documentaire destiné aux salles de cinéma commerciales avec l'engagement financier d'un distributeur.

Faut-il le rappeler, le documentaire est l'élément fondateur et déclencheur de notre cinématographie nationale. Dans la conjoncture actuelle où le documentaire connaît un regain de popularité spectaculaire auprès du public québécois, canadien et étranger, il est urgent de créer un programme disposant des fonds permettant d'accueillir un nombre significatif de longs métrages documentaires destinés au marché des salles de cinéma.

Nous sommes reconnaissants au nouveau directeur général de Téléfilm, monsieur Wayne Clarkson, d'avoir déclaré à Prime Time à Ottawa, en février 2005 :

« [...] J'estime qu'il faudrait également créer un fonds pour soutenir la production de longs métrages documentaires. Personne ne pourrait nier à quel point le documentaire a été important pour la réputation internationale du Canada. [...] La production documentaire continue d'alimenter le cœur et l'esprit du public au Canada et à l'étranger, comme l'illustre si bien le documentaire primé de Peter Raymont, *Shake Hands With the Devil : the Journey of Roméo Dallaire*. »

L'Observatoire recommande :

- Que Téléfilm Canada réintègre de toute urgence le « genre » documentaire dans ses programmes d'aide au cinéma, qu'il mette sur pied un projet d'Aide au long métrage documentaire indépendant et qu'il y octroie des fonds significatifs (estimés à 5 millions), dès l'année 2005-2006.
- Que le Fonds du long métrage du Canada soit renouvelé en avril 2006, pour une période de cinq ans, et que le long métrage y retrouve sa place fondamentale.
- Que Téléfilm révise ses règles pour les harmoniser avec la politique d'aide au long métrage documentaire de la SODEC, afin de faciliter le montage financier des films.

**Le Fonds canadien de télévision** (FCT) est une très importante source de financement du documentaire au Canada. L'organisme a injecté 48 millions, en 2002-2003, dans des productions destinées à l'ensemble des diffuseurs canadiens.

« La raison d'être du Fonds canadien de télévision (FCT) — son esprit et son objet — est d'appuyer la production et la télédiffusion d'un type précis d'émissions et de films significatifs sur le plan culturel. Il s'agit de productions dans lesquelles les Canadiens peuvent se reconnaître, retrouver leur culture, leurs enjeux, leurs préoccupations et leurs propres histoires. Ces productions reflètent la vie des Canadiens de tous les coins du pays et font connaître aux téléspectateurs les Canadiens et la société canadienne<sup>5</sup>. »

Dans l'enveloppe du **Fonds canadien de télévision** (FCT), pour l'année 2002-2003, les documentaires ont représenté 61 p. 100 du nombre de productions, 38 p. 100 de toutes les heures d'émissions et... 18 p. 100 seulement des fonds accordés.

---

<sup>5</sup> *Principes directeurs 2005-2006*, Fonds canadien de télévision, page 1.

Les modifications récentes aux principes directeurs du FCT (financement par le biais d'enveloppes de rendement des télédiffuseurs) ont eu des effets sur le documentaire — il nous est difficile d'en évaluer les conséquences pour le moment. Les études en cours, dans le cadre des travaux du Groupe consultatif sur les politiques visant les documentaires, nous permettront d'en savoir plus et de pouvoir faire des recommandations précises au cours de la prochaine année. Cependant, le FCT doit demeurer vigilant pour protéger et mettre en valeur le documentaire d'auteur.

L'Observatoire recommande :

- Que le Fonds canadien de télévision s'assure que ses règles de financement maintiennent et augmentent la présence du documentaire d'auteur sur les écrans de télévision.

**L'Office national du film du Canada** a-t-il besoin de présentation? Cette institution maintient la grande tradition du documentaire d'auteur et possède l'expertise en ce domaine au Canada. L'ONF permet, grâce à son prestige et à sa production audacieuse, de contrebalancer l'importance grandissante de la vision industrielle du documentaire. L'ONF n'est pas en concurrence avec le privé ; c'est le centre de la recherche et du développement du documentaire au Canada, le laboratoire, le lieu d'expérimentation, l'endroit où se font les films les plus « à risque ». Encore une fois, nous déplorons les coupures que le Gouvernement impose à cette institution.

Le Commissaire à la cinématographie et directeur général, monsieur Jacques Bensimon déclarait récemment<sup>6</sup> :

*« Parce qu'à l'ONF, nous rejetons le meilleur des mondes de l'homogénéisation culturelle, nous continuerons de prendre des risques afin qu'une diversité de voix puissent se faire entendre. Nous continuerons d'offrir aux cinéastes passionnés un lieu bien à eux. Et, pour contrecarrer la prolifération de la programmation en série, nous continuerons de nous voir comme un producteur de films de qualité. »*

L'Observatoire recommande :

- Que Patrimoine canadien redonne à l'Office national du film du Canada une enveloppe conséquente à son mandat de production, de diffusion, de conservation et de promotion.

Le **Fonds canadien du film et de la vidéo indépendants** (FCFVI) reçoit les demandes de cinéastes qui, en général, n'ont pas accès aux programmes de Téléfilm et du FCT ; les projets de ces cinéastes, débutants ou chevronnés, sont à fort contenu socio-culturel ou éducatif et s'orientent vers une distribution non commerciale. En 2003, la subvention gouvernementale au FCFVI a été considérablement réduite, ce qui diminue d'autant sa capacité d'intervention dans le domaine des premières œuvres — un univers particulièrement vulnérable mais combien nécessaire.

Depuis le printemps de 2004, l'Observatoire et l'ensemble du milieu associatif documentaire collaborent avec les institutions fédérales et provinciales au **Groupe consultatif sur les politiques visant les documentaires**. C'est la première fois que l'ensemble des intervenants se penche collectivement sur l'avenir du documentaire au Canada.

L'Observatoire recommande :

- Que Patrimoine canadien, en collaboration avec le Groupe consultatif sur les politiques visant les documentaires, établisse, pour l'année 2006-2007, une véritable politique canadienne d'Aide au cinéma documentaire et qu'il harmonise à cet égard les politiques des diverses institutions canadiennes, notamment Téléfilm, l'Office national du film, le Fonds canadien de télévision, la CBC/SRC.

---

<sup>6</sup> Discours prononcé par Jacques Bensimon devant l'Association d'études canadiennes en mai 2003 à Montréal.

- Que cette politique d'Aide au cinéma documentaire, en ce qui touche le film d'auteur et les créateurs, prenne en considération l'importance cruciale des institutions et des organismes comme le Conseil des Arts du Canada (volets projets et bourses) et le Fonds canadien du film et de la vidéo indépendants et que leur budget soit augmenté.

## DIFFUSION

*« Radio-Canada, de par ses obligations de licence auprès du CRTC, doit chaque année financer des documentaires de réalisateurs privés. Zone libre s'est acquittée avec bonheur de cette obligation depuis sa création, en 1998. Toutes les grandes télévisions publiques du monde agissent de même, et quiconque regarde la BBC ou TF1, France 2 ou 3 ou 5 constatera que ces télévisions diffusent aussi de tels documentaires, et ce, dans des proportions beaucoup plus considérables que Radio-Canada.<sup>7</sup> »*

Sur les ondes de la télévision publique, *« un des liens sociaux les plus forts »*, selon le chercheur français Dominique Wolton, la présence du documentaire est une question fondamentale de défense de la démocratie, de la tolérance et de l'ouverture sur le monde. L'Observatoire du documentaire reconnaît l'importance et l'attention soutenues que la Société Radio-Canada et la Canadian Broadcasting Corporation accordent au documentaire.

Cependant, nous croyons que l'impact du documentaire doit être amélioré de plusieurs façons. On peut ainsi établir un environnement favorable qui donnera une visibilité et une portée accrues aux œuvres grâce, entre autres, aux moyens suivants :

- Des cases-horaires, spécifiquement dédiées au documentaire, créent des rendez-vous réguliers, ce qui favorise la fidélisation de l'auditoire.
- Une programmation d'émissions complémentaires (tribunes, débats, entrevues d'auteurs, etc.) alimente la réflexion autour de l'œuvre.
- Une publicité maison stimulante rappelle à l'auditoire l'importance que la télévision publique accorde au documentaire.

Par ailleurs, en ce qui concerne la CBC, l'Observatoire compte que les œuvres uniques continueront à bénéficier d'une place privilégiée parallèlement aux séries et aux mini-séries documentaires.

Lorsque le Canada s'est doté d'une politique culturelle en matière de télédiffusion, il a créé le Conseil de radiotélévision du Canada (CRTC) dont le mandat spécifie que le système canadien de radiodiffusion devrait :

*« favoriser l'épanouissement de l'expression canadienne en proposant une très large programmation qui traduise des attitudes, des opinions, des idées, des valeurs et une créativité artistique canadiennes, qui mette en valeur des divertissements faisant appel à des artistes canadiens et qui fournisse de l'information et de l'analyse concernant le Canada et l'étranger considérés d'un point de vue canadien. »*

Ainsi, le CRTC octroie à des télédiffuseurs — publics et privés — le privilège d'utiliser les ondes publiques. Il peut donc, en échange, en vue d'atteindre ses objectifs, exiger un certain nombre de conditions de la part de ces télédiffuseurs. La présence du documentaire d'auteur fait partie de ces objectifs.

---

<sup>7</sup> Louis Lalande, Directeur général des programmes (information), télévision de Radio-Canada, Le Devoir, 10 février 2005.

L'Observatoire recommande:

- Que le Gouvernement annule les coupures imposées à la télévision publique (CBC/Radio-Canada) en 2004.
- Que Radio-Canada crée des cases-horaires spécifiquement dédiées au genre documentaire, ouvertes à la création et à la diversité des opinions, des styles et des formats.
- Que la CBC s'assure que le documentaire unique conserve sa place de prédilection sur ses ondes.
- Que les télédiffuseurs privés octroient au documentaire d'auteur la place déterminante que le CRTC lui reconnaît.

## **DISTRIBUTION**

La distribution du documentaire est préoccupante, au point où l'Observatoire entend organiser un Forum sur la question en novembre 2005. D'une part, les distributeurs de documentaires se font de plus en plus rares au Canada ; sans compter que la plupart des documentaires commandent une distribution de type socio-culturel plutôt que commercial — donc un type bien particulier de maison de distribution. D'autre part, le succès commercial des documentaires en salles conventionnelles est plutôt exceptionnel<sup>8</sup>. Il faut donc intervenir sur les programmes actuels (suivant nos recommandations à Téléfilm Canada, chapitre Production) et explorer des pistes alternatives.

Étant donné que la création des documentaires se fait surtout en mode numérique et que le transfert en 35 mm est très coûteux, des avenues de distribution en salles, autres que la distribution conventionnelle, doivent être explorées. Ainsi, grâce au regroupement DocuZone, aux Pays-bas, le Dutch Film Fund a contribué à la création de 10 salles numériques ; en contrepartie, des plages-horaires de ces salles sont réservées au documentaire. Le U.K. Film Council, de son côté, installe actuellement un réseau de 250 lieux de projection numérique, en conservant de l'espace-temps pour des productions *non hollywoodiennes*. L'ONF et Téléfilm Canada ont commandé une étude sur la question des salles numériques, et nous attendons les résultats avec beaucoup d'intérêt. Il est important de préciser que le financement de la création d'un tel réseau ne devrait pas provenir de l'enveloppe impartie à la production audiovisuelle.

La distribution en DVD présente aussi des exigences particulières. Sur un DVD, outre le programme principal, on trouve des *compléments* (biographies, entrevues, documentation, etc.) qui deviennent de plus en plus sophistiqués. Les frais occasionnés par la production de ces compléments ne sont pas encore reconnus comme des dépenses admissibles au budget de production des films.

L'Observatoire recommande :

- Que les institutions fédérales concernées par la distribution, notamment Téléfilm Canada et le Conseil des arts du Canada, en concertation avec les instances provinciales et le milieu associatif, élaborent une politique d'aide à la distribution socio-culturelle du documentaire.
- Que Patrimoine canadien contribue à la création d'un réseau de salles numériques au Canada, dont une partie de la programmation serait obligatoirement réservée à la présentation de documentaires.

---

<sup>8</sup> Nous saluons le succès du long métrage documentaire, *The Corporation*, de Mark Achbar, Jennifer Abbott et Joel Bakan, qui a fait 1,5 millions de recettes au Canada (3 millions U.S. à travers le monde), ce qui le classe parmi les 5 plus grands succès canadiens anglophones en salles (y compris la fiction) des trois dernières années.

- Que les institutions qui financent la production et la distribution de films se dotent de règles communes pour encourager la création de *compléments* de qualité destinés à la distribution en DVD.

## **PROMOTION**

La promotion du cinéma documentaire se présente sous plusieurs volets.

Par exemple, le Gouvernement a lui-même la possibilité de jouer un rôle important dans la promotion du cinéma canadien à l'étranger, en dotant ses ambassades et ses consulats de collections de films canadiens, mises à la disposition de l'industrie audiovisuelle, des étudiants et des cinéphiles de tous les pays.

Au Canada, plusieurs festivals se consacrent au cinéma documentaire ou lui accordent une place importante dans leur programmation. Entre autres : les Rencontres internationales du documentaire de Montréal, Hot Docs, Vancouver International Film Festival... Ces festivals contribuent activement à valoriser l'image du documentaire et à le faire reconnaître.

D'autres organismes (DOC, l'Observatoire du documentaire) travaillent à améliorer les conditions de production et de diffusion du documentaire, à conforter son rôle de défenseur de la démocratie, de la tolérance et de l'ouverture au monde, tout en appuyant les documentaristes à continuer de traiter des enjeux, des rêves et des valeurs de la société.

L'Observatoire recommande :

- Que le Gouvernement dote ses ambassades et ses consulats de collections de films canadiens, afin de diffuser les oeuvres audiovisuelles partout dans le monde.
- Que le Gouvernement continue d'appuyer, en fonction de leurs besoins spécifiques, les festivals documentaires canadiens.
- Que le Gouvernement appuie les organismes de défense et de promotion du documentaire.

## **FORMATION CONTINUE DES CINÉASTES**

Au cours de l'année 2004, l'Observatoire a participé au Comité directeur d'une étude sur la formation des documentaristes, effectuée par le Conseil des ressources humaines dans le secteur culturel du Canada (CRHC). Les conclusions seront rendues publiques au cours du printemps de 2005. De plus, l'Observatoire a organisé en novembre dernier, dans le cadre des Rencontres internationales du documentaire de Montréal, un Forum destiné au milieu professionnel, intitulé : *Cinéaste du réel, quelle formation pour quel métier ?*

Nous retenons, du Forum et de l'étude du CRHC, la nécessité de jeter des passerelles entre le milieu académique et le milieu professionnel, entre l'apprenti et le chevronné. La transmission de la passion et le partage de l'expérience constituent des éléments clés de la formation du documentariste.

L'Observatoire recommande :

- Que Téléfilm crée, par le truchement de son enveloppe de formation, en collaboration avec les associations audiovisuelles, un programme national souple de mentorat (compagnonnage ou tutorat), destiné aux réalisateurs et aux producteurs de documentaires.

## DÉVELOPPEMENT DES AUDITOIRES

Dès la petite enfance, les jeunes sont sollicités par des millions d'images en mouvement, que ce soit à la télévision, au cinéma ou sur les écrans d'ordinateurs. Les programmes scolaires les forment toujours — avec raison — à la lecture, à l'écriture et au calcul. Cependant, nous pensons que les enfants doivent aussi apprendre très jeunes à décoder une image, un message audiovisuel. De la même façon, à l'adolescence, les jeunes doivent développer une connaissance des œuvres cinématographiques et audiovisuelles, comme ils le font en littérature, en arts visuels ou en arts de la scène.

L'éducation étant de juridiction provinciale, l'Observatoire réserve ses commentaires et ses recommandations sur le développement des auditoires en vue de les acheminer aux institutions responsables. Toutefois, nous tenons à attirer l'attention du Comité permanent sur cette question de très grande importance. Il en va de l'avenir des jeunes.

L'Observatoire remercie les membres du Comité permanent de Patrimoine canadien de leur bienveillante attention.

\*\*\*\*\*

### Sigles :

APFTQ	Association des producteurs de films et de télévision du Québec
AQTIS	Association québécoise des techniciens de l'image et du son
ARRQ	Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec
AAMI	Alliance des arts médiatiques indépendants
CBC	Canadian Broadcasting Corporation
CFTPA	Canadian Film and Television Production Association
CRHC	Conseil des ressources humaines dans le secteur culturel du Canada
CRTC	Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
CQGCR	Conseil du Québec de la Guilde canadienne des réalisateurs
DOC	Documentaristes du Canada
FCFVI	Fonds canadien du film et de la vidéo indépendants
FCT	Fonds canadien de télévision
MPC	Ministère du Patrimoine canadien
ONF	Office national du film du Canada
RIDM	Rencontres internationales du documentaire de Montréal
SARTEC	Société des auteurs de radio, télévision et cinéma
SODEC	Société de développement des entreprises culturelles du Québec
SRC	Société Radio-Canada

# Observatoire du documentaire Documentary Network

L'OBSERVATOIRE DU DOCUMENTAIRE, fondé en 2003 sous l'égide des Rencontres internationales du documentaire de Montréal (RIDM), regroupe les principales associations audiovisuelles professionnelles du Québec et du Canada.

Il se veut un lieu de réflexion, de rassemblement et de dialogue afin d'assurer au documentaire sa place essentielle dans le cinéma.

L'Observatoire veille à ce que le documentaire assume pleinement son rôle fondamental dans la défense de la démocratie, de la tolérance et de l'ouverture au monde.

Il favorise la prise de parole et le débat public suscités par les œuvres d'auteurs qui traitent des enjeux, des rêves et des valeurs de la société.

Il travaille à l'amélioration des conditions de création, de production et de diffusion du documentaire de qualité.

\*\*\*\*\*

L'Observatoire organise un Forum annuel depuis novembre 2002. Il publie des études et des mémoires que vous pouvez consulter sur son site internet.

\*\*\*\*\*

L'Observatoire du documentaire est appuyé financièrement par les institutions et associations suivantes :

- L'Alliance des arts médiatiques indépendants (AAMI)
- L'Association des producteurs de films et de télévision du Québec (APFTQ)
- L'Association québécoise des techniciens de l'image et du son (AQTIS)
- L'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ)
- La Canadian Film and Television Production Association (CFTPA)
- Le Conseil du Québec de la Guilde canadienne des réalisateurs (CQGCR)
- Documentaristes du Canada (DOC)
- La Fondation Daniel Langlois
- L'Office national du film du Canada (ONF)
- Les Rencontres internationales du documentaire de Montréal (RIDM)
- La Société des auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC)

## Conseil d'administration

Jean-Daniel Lafond, président

Cinéaste et Président des  
Rencontres internationales du documentaire de Montréal (RIDM)

Monique Simard, vice-présidente

Productrice, maison de production Virage, et représentante de  
L'Association des producteurs de films et de télévision du Québec (APFTQ)  
Ian McLaren, substitut

Fortner Anderson, vice-président

Agent d'affaires du  
Conseil du Québec de la Guilde canadienne des réalisateurs (CQGCR)

Marie-Anne Raulet, trésorière

Directrice générale des  
Rencontres internationales du documentaire de Montréal (RIDM)

Lise Lachapelle, secrétaire

Directrice générale de  
L'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ)  
Philippe Baylaucq et Magnus Isacsson, substitués

Daniel Cross

Cinéaste, réalisateur et producteur, Eyesteelfilm et représentant de  
Canadian Film and Television Production Association (CFTPA)

Malcolm Guy

Cinéaste, producteur, maison de production Multi-monde, et représentant de  
Documentaristes du Canada (DOC)  
Sylvie Van Brabant, substitut

Colette Loumède et Tom Perlmutter

Respectivement productrice, Programme français, et Directeur, Programme  
anglais,  
Office national du film du Canada (ONF)<sup>9</sup>

Peter Sandmark

Directeur national  
Alliance des arts médiatiques indépendants (AAMI)  
Katherine Jerkovic, substitut

Catherine Loumède

Conseillère politique de  
L'Association québécoise des techniciens de l'image et du son (AQTIS)  
Michel-Charles Major, substitut

Paul Lapointe

Producteur, maison de production Érézi, et représentant des  
Rencontres internationales du documentaire de Montréal (RIDM)

---

<sup>9</sup> Il est à noter que même si un délégué de l'Office national du film du Canada (ONF) siège au conseil d'administration de l'Observatoire du documentaire, les représentations de l'Observatoire ne constituent aucunement une prise de position de l'ONF.